

ACADEMIE DE
RFNNFS

ETABLISSEMENT
Collège Georges
Brassens
35650 LE RHEU

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2017-2018

Numéro de séance : 3

Date de convocation : 21 novembre
2017.

Présidence de : M. DANDIN. Principal

Quorum : 15

Nombre des présents : 16

Nombre d'absents excusés : 11

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES

Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes désignation	N°
Avis				
Vote				
Extrait				
Motion				

Approbation de procès-verbal du 03 octobre 2017.
Approbation de l'Ordre du jour.
Installation du CA et des commissions.
Règlement intérieur du CA.

I - Affaires pédagogiques et Vie scolaire.

Sujet 1.1 - Evaluations nationales des élèves de
6^{ème} en français et mathématiques.

Sujet 1.2 - Organisation du dispositif « Devoirs
Faits ».

Sujet 1.3 - Information sur le programme du
Comité d'Education à la Santé et à la
Citoyenneté (CESC).

Sujet 1.4 - Horaires du collège pour la rentrée
2018.

Sujet 1.5 - Echange scolaire avec l'Allemagne.

II- Affaires administratives et financières

Sujet 2.1 - Délégations de signature (du Conseil
d'Administration à la Commission
Permanente et du Conseil d'administration au Chef
d'établissement)

Sujet 2.2 - Tarifs divers 2018

Sujet 2.3 - Budget 2018

Sujet 2.4 - Contrats et conventions (projet maths,
classe relais)

Sujet 2.5 - Décisions Budgétaires Modificatives

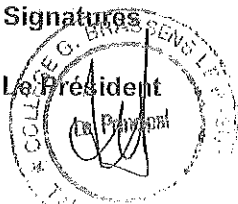
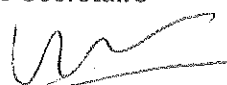
III. Questions diverses

Signatures

Le Président

(M. Dandin)

Le Secrétaire



PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 21 novembre 2017

	Qualité	Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	DANDIN Marcel	x						
	Adjoint	TISSOT Florence			x				
	Gestionnaire	NICOLAS Philippe	x						
	CPE	GAILLARD Michel	x						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	COULOMBEL Ludovic	x						
	Groupement de commune	BILLARD Armelle			x				
	Commune siège	PITTOIS Yannick				x			
	Commune siège	PETARD – VOISIN Mme	x						
								
Personnalité qualifiée	GAY Mathilde				x				
Total	9		5	0	4				
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	DELEBECQUE Christophe	x						
		LEGEAIS Vincent	x						
		STEFFANUT Sylvie	x						
		DANDO Géraldine	x						
		SAGOT-DANIEL Marie- Odile	x						
		GOMEZ Nelly	x						
	MONTAROU Karine	x							
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	LECORGNE Franck				x			
		LUCHINI Nicolas				x			
Total	9		7	0	2				
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	PETIT Patricia	x						
		MENARD Cédric	x						
		NICHOLAS Gwenaëlle			x				
		PATRIARCHE-PATY Nathalie			x		LE COZ Estelle	x	
		MILON-BUAN Anne	x						
	LASSALAS Jacques				x				
	CLAUSSE David				x				
Elèves	GUILLARD Lisa				x				
	CODET Pauline				x				
	DIBAKALA Prince- Nathan				x				
Total	10		3	2	5		1		

Ouverture de la séance : 17h45.

A 17h45, le quorum étant atteint, Monsieur le Principal ouvre le conseil d'administration.

Ordre du jour :

Monsieur le Principal annonce l'ajout de deux points supplémentaires sous la forme de questions diverses, à la demande d'une part des représentants des parents d'élèves et d'autre part des représentants des personnels enseignants et de vie scolaire.

- **Approbation du procès-verbal du 3 octobre 2017**

Le procès-verbal du conseil d'administration du 3 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité des 19 représentants présents.

- **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

- **Installation du CA et des commissions**

Après relecture et rappel des fonctions et de la composition des différentes commissions, on procède à l'installation des membres du Conseil d'administration et des commissions (cf. tableau joint à la convocation).

Arrivée de Mme Nicholas en cours de conseil.

- **Règlement intérieur du Conseil d'administration**

Monsieur le Principal donne lecture du document transmis et souligne certains points, en revenant sur les articles 4, 6 et 8.

En référence à l'article 8, les représentants élus des parents d'élèves et des personnels observent que la tâche de secrétariat en alternance est lourde pour eux. M. le Principal objecte qu'il ne lui semble pas opportun de revenir sur cette disposition.

Un parent délégué remercie le chef d'établissement d'avoir inscrit à l'article 4 une durée maximum pour les débats.

Arrivée de Mme Chantal Péfard-Voisin en cours de délibération.

Le règlement intérieur est approuvé à la majorité des membres présents. Deux voix défavorables.

Vote à l'unanimité – Délibération n° 16

RUBRIQUE I. Affaires pédagogiques et vie scolaire

Sujet 1.1 Evaluations nationales des élèves de sixième en français et mathématiques

Monsieur le Principal évoque l'organisation de cette évaluation au collège, réalisée à l'échelle nationale. Il convient d'attendre la fin des opérations d'évaluation pour en connaître le contenu et les résultats. Les élèves du collège Georges Brassens l'ont effectuée très sérieusement.

Il est précisé, à la demande d'un représentant enseignant, que des instructions plus complètes seront sans doute données prochainement, y compris sur la périodicité de ces évaluations.

A une question d'un représentant des parents d'élèves, on rappelle qu'il n'y avait pas de consigne particulière concernant les enfants présentant des troubles du langage.

Sujet 1.2 Organisation du dispositif « Devoirs faits »

Monsieur le Principal invite M. le Conseiller principal d'éducation, à exposer un certain nombre d'éléments d'information.

La question des devoirs à la maison pose celle de la lutte contre les inégalités scolaires, selon que les élèves peuvent ou non bénéficier d'une aide ou d'un soutien de leur famille. M. Gaillard rappelle qu'on ne partait pas de rien au collège puisqu'il existait déjà une formule assez proche : l'aide aux devoirs.

Après avoir consulté leurs enseignants,

- 47 élèves de Sixième ont été proposés pour ce dispositif et 45 familles (soit 95% des familles) ont donné leur accord. Ce sont quinze plages horaires disponibles qui sont mobilisées sur ce niveau.
- 42 élèves ont été proposés en Cinquième, avec l'accord final de 33 familles. Trois plages horaires sont disponibles pour ce niveau.
- Quelques élèves de Quatrième bénéficient également de ce dispositif.

Les horaires ont été mis en place en utilisant les plages disponibles (un temps de permanence ou bien un temps libre d'Aide personnalisée)

Question des représentants élèves :

- Cela concerne-t-il les élèves en difficulté ? On précise qu'il s'agit d'élèves dont on a repéré un type de difficulté (par exemple : d'organisation, ...).
- Les Troisième peuvent-ils en bénéficier ? Oui, mais il n'y a pas eu de volonté de leur côté. M. le Principal précise que le dispositif national est ouvert à tous les niveaux, et qu'il se met en place au collège en fonction des moyens disponibles.

Questions des représentants des familles :

- Y a-t-il eu des demandes supplémentaires de la part de familles ? Quelques-unes.
- Qui anime ces séances ? Les assistants d'éducation.
- Comment les élèves peuvent-ils s'organiser sur le plan matériel s'ils n'ont pas les cours ou les manuels nécessaires ? On a d'abord ciblé les questions méthodologiques lors des premières séances afin d'optimiser leur temps de présence en « devoirs faits » ; ensuite, un premier bilan sera réalisé pour évaluer l'organisation du dispositif.

Sujet 1.3 Information sur le programme du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)

Au préalable, M. le Principal indique que l'établissement a été retenu pour que soit réalisée une enquête académique sur le climat scolaire. Le calendrier et le déroulement de cette opération ne sont pas connus.

Le tableau du programme du CESC (transmis en annexe) est présenté. Tous les projets ne pourront pas forcément être intégralement menés.

On discute des détails du projet de « prévention internet » et de l'éventualité d'une information supplémentaire en direction des familles.

M. le Conseiller principal d'éducation apporte également des précisions sur l'opération « égalité filles-garçons », thème d'actualité, qui sera traité cette année à partir d'une initiative commune au lycée et au collège. Des lycéens y travaillent et seront conduits à intervenir auprès des Troisièmes, notamment.

Sujet 1.4 Horaire du collège pour la rentrée 2018

M. le Principal propose au conseil d'administration de délibérer sur la modification de la grille horaire du collège Georges Brassens.

Il procède en premier lieu à la lecture commentée du tableau joint à la convocation.

L'essentiel des préoccupations des différents représentants tourne autour de la durée des récréations à 15 minutes et de celle de la pause méridienne à allonger ou non de 5 minutes.

La proposition 1 avait déjà été évoquée. La deuxième proposition peut également être étudiée.

Les représentants des parents d'élèves font part d'un certain nombre d'observations sur le déroulement de la pause méridienne, qui peut être ressentie différemment selon que les élèves s'investissent ou non dans les nombreuses activités proposées.

Les représentants des élèves interviennent en faveur d'une durée de la pause méridienne allongée à 1h30, en raison du rythme du passage à la restauration et de l'organisation, parfois contraignante, des déplacements lors des activités de l'Association sportive.

Les représentants des personnels enseignants indiquent la possibilité d'une variante pour la proposition 2. Le début des cours à 8h30 et la fin des cours à 12h30, le maintien d'une pause méridienne de 1h30 et une fin des cours à 17h10 pour permettre de porter à 15 mn la durée de la récréation de l'après-midi. Cette solution pourrait répondre à l'ensemble des contraintes et être plus consensuelle.

Le représentant des personnels techniques rappelle que l'organisation de la restauration collective est complexe, avec des flux d'élèves très importants (780 en moyenne).

A la suite des différents échanges, il est convenu de procéder à un vote définitif lors du prochain conseil d'administration en février 2018.

Sujet 1.5 Echange scolaire avec l'Allemagne

En Quatrième, cet échange aurait lieu du 15 au 25 juin 2018.

Le montant maximum du voyage en Allemagne est fixé à 350 euros.

M. le Gestionnaire donne un certain nombre de précisions concernant la subvention du Conseil départemental, qui croît selon le nombre de voyages organisés. Pour 4 voyages, le montant de la subvention s'élève à 2400 euros.

Actuellement, quatre voyages sont organisés pour 2017-2018 :

- échange avec l'Allemagne (Grasbrünn), en Troisième (septembre 2017)
- échange avec l'Allemagne (Grasbrünn), en Quatrième (juin 2018)
- échange avec Barcelone, en Troisième (du 2 au 9 février 2018)
- voyage à Londres (du 18 au 23 mars 2018)

Les représentants des parents d'élèves souhaitent connaître l'évolution de la réflexion sur le basculement des voyages vers le niveau Quatrième. M. le Principal répond que celle-ci est toujours en cours.

Un représentant des parents d'élèves évoque les pistes que représentent les pays qui ont une pratique anglophone suivie (par exemple : les Pays-Bas, les pays scandinaves, la Finlande, ...). On échange à ce sujet, en l'absence de représentants des professeurs de langue.

Les représentants des personnels enseignants évoquent l'action de vente de gâteaux entreprise pour 2017-2018. Ils rappellent que l'organisation de ces opérations est lourde pour les professeurs engagés dans les voyages et que le choix a été fait de se concentrer sur une action unique au bénéfice de l'ensemble des voyages.

La discussion porte sur l'organisation éventuelle de nouvelles actions qui pourraient venir en appui ou en complément de celle des enseignants : il est convenu que des contacts seront pris entre les différents acteurs.

Vote à l'unanimité – Délibération n° 11

RUBRIQUE II. Affaires administratives et financières

Sujet 2.1 Délégations de signature (du Conseil d'administration à la Commission permanente et du Conseil d'administration au Chef d'établissement).

Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle acceptée à l'unanimité.

Vote à l'unanimité – Délibérations n° 14

Sujet 2.2 Tarifs divers 2018

Sont votés les nouveaux tarifs pour la location de la salle polyvalente et les manuels scolaires.

Vote à l'unanimité – Délibération n° 10

Sujet 2.3 Budget 2018

Monsieur le Principal apporte un certain nombre d'éclairages, à l'attention des nouveaux élus en particulier, sur cet aspect important de la vie et du fonctionnement de l'établissement, sachant qu'une partie des choix à faire est encadrée et réglementée.

Il donne ensuite lecture du rapport budgétaire.

M. le Principal propose de poursuivre les choix des années précédentes en matière d'orientations budgétaires, qui sont détaillés dans le document transmis en annexe.

Il invite ensuite M. le Gestionnaire à commenter le tableau du budget 2018. Ce dernier rappelle que, si le budget

2018 est seulement prévisionnel, il est aussi réputé sincère.

Quelques questions portent sur la ligne budgétaire attribuée par l'Etat aux manuels scolaires.

Il est observé que le taux d'élèves boursiers est passé de 10% en 2013 à 16% en 2017.

Un prélèvement aux fonds de réserve d'un montant de 2000 euros est proposé.

Vote à l'unanimité – Délibération n° 2

Sujet 2.4 Contrats et conventions

- adhésion à l'association Ar-kan-son d'un montant de 25 euros

Vote à l'unanimité – Délibérations n° 17

- projet partenarial avec l'ENS de Rennes sous la forme d'une convention

Vote à l'unanimité – Délibérations n° 19

- convention avec le Collège des Chalais de Rennes (dispositif de classe-relais) pour un montant de 100 euros

Vote à l'unanimité – Délibérations n° 15

Sujet 2.5 Décisions budgétaires modificatives

- Prélèvement de 1125.60 euros pour l'achat d'un chariot pour le service restauration.

- Réaffectation de recettes de loyers en ALO, à hauteur de 5800 euros.

- Réaffectation d'une subvention de 497 euros vers les manuels scolaires (Activités Pédagogiques)

Vote à l'unanimité – Délibérations n° 13

RUBRIQUE III. Questions diverses

Sujet 3.1 Demande d'une réunion parents-professeurs supplémentaire dans le cadre de la semestrialisation

M. le Principal renvoie à la note d'organisation de l'année en semestres qui a été communiquée aux familles et qui ne prévoit pas de réunion supplémentaire.

Des représentants enseignants rappellent que cette disposition leur semble satisfaisante et favorise en outre l'organisation de rencontres individuelles et la prise de rendez-vous ciblés par les professeurs principaux.

Sujet 3.2 Le Dispositif PSC1

Un représentant des personnels expose le projet de l'équipe des cinq enseignants formateurs de former les élèves au PSC1 et aux gestes qui sauvent (dispositif plus léger), sachant que les instructions officielles fixent un objectif de 60% de réussite au PSC1 pour les élèves sortant du cycle 4.

Comme on doit prévoir un formateur pour dix élèves, on est confronté à une difficulté pour mettre en œuvre des sessions d'une journée et demie au sein de l'établissement, en raison des différentes contraintes humaines et organisationnelles.

Une solution, à étudier, consisterait à banaliser une journée et demie par classe de Quatrième, aux périodes précédant les congés scolaires. Cela perturberait notamment les services des enseignants formateurs.

Monsieur le Principal souhaite, à la clôture du conseil d'administration, remercier M. Gaillard, CPE, de sa (longue) présence au collège et au CA. L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h45.